

Est-il conseillé ou contre-indiqué de se faire vacciner quand on a la SEP ?

contre la grippe ou à l'occasion d'un voyage à l'étranger

par Professeur C. Sindic

Mon neurologue et mon médecin généraliste sont d'avis opposés ...Qu'en penser ?

Un vaccin (par exemple, celui contre l'hépatite B) peut-il être responsable de la SEP ?

Toute vaccination est un acte médical qui impose une double réflexion pour chaque personne concernée: quel est le danger de ne pas être vacciné d'une part, quel est le danger de la vaccination elle-même d'autre part ?

Cette question intéresse bien évidemment aussi les personnes atteintes de SEP

Dans un contexte plus général, il faut savoir que 9% environ des infections virales, soit des voies respiratoires, soit du tube digestif, sont liées à des poussées de la maladie; tandis que 27% des poussées sont en relation avec des infections de ce type. Ces chiffres découlent d'une étude réalisée durant 8 ans chez 170 patients S. P. et chez 134 sujets en bonne santé, interrogés chaque mois sur la survenue de telles infections.

Il a été constaté durant cette étude que les patients atteints de SEP avaient une fréquence diminuée de 20 à 50% de ces infections virales banales. ..

Outre l'infection elle-même, surtout virale, il faut aussi insister sur le fait que l'augmentation de la température corporelle sous forme de fièvre, parfois élevée, aggrave significativement l'état et les symptômes des personnes atteintes de SEP durant la période fébrile. Cette aggravation, souvent temporaire, doit cependant être évitée car elle peut être très marquée et très angoissante. Eviter des infections virales s'accompagnant de fortes fièvres est donc un but à rechercher chez les patients SEP

C'est certainement la vaccination contre le virus influenza de la grippe qui a été la mieux étudiée dans la SEP. Les différentes études réalisées ont montré de manière certaine que cette vaccination était sans danger et sans risque aussi bien dans les formes à rechutes que dans les formes progressives.

Chez 180 patients avec une forme à rechutes de la maladie, 33% ont présenté une poussée après une infection par le virus de la grippe; le pourcentage n'était que de 5% chez les personnes vaccinées.

Il y a donc un avantage net à recourir à ce type de vaccination au début de chaque hiver, même s'il ne met pas à l'abri d'une grippe dans 100% de cas.

Les infections bactériennes sont encore moins en cause que les infections virales dans l'éventuelle évolutivité de la maladie. C'est pourquoi une vaccination contre l'agent du pneumocoque chez des patients SEP âgés de plus de 50 ans est tout à fait recommandée.

Il faut noter aussi que des articles récents, non encore confirmés, ont montré que le vaccin contre la tuberculose pouvait diminuer la fréquence des poussées et l'activité de la maladie !

La polémique actuelle la plus importante concerne le vaccin contre l'hépatite B. Le Conseil Médical de la Ligue Nationale de la Sclérose en Plaques a rédigé à ce propos une mise au point qui a été transmise à la Ministre de la Santé, Madame Magda ALVOET.

En ce qui concerne les rappels de vaccin antitétanique, ils sont nécessaires puisque cette maladie peut être mortelle. Les vaccins avant certains grands voyages à l'étranger doivent bien évidemment être réalisés. Il s'agit surtout des vaccins contre l'hépatite A, le choléra, la fièvre jaune ... On peut évidemment imaginer que si un tel voyage est envisagé par un patient SEP, c'est que sa maladie est en rémission et qu'il n'y a donc pas de contre-indication à les réaliser.

Par contre, les patients sous traitements immunosuppresseurs (Imuran, Endoxan, Ledertrexate) pourraient voir l'efficacité des vaccins plus ou moins diminuée par ce type de traitement. La vaccination contre le virus de la grippe reste cependant recommandée même chez ces patients.